

BUREAUX INTERNATIONAUX
RÉUNIS POUR LA PROTECTION
DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE, SUISSE

BIRPI

UNITED INTERNATIONAL
BUREAUX FOR THE PROTECTION
OF INTELLECTUAL PROPERTY
GENEVA, SWITZERLAND

**COMMITTEE OF EXPERTS ON THE ADMINISTRATIVE STRUCTURE
OF INTERNATIONAL COOPERATION
IN THE FIELD OF INTELLECTUAL PROPERTY**

**COMITÉ D'EXPERTS CONCERNANT LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE
DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE DE LA
PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Geneva, March 22 - April 2, 1965

Genève, 22 mars - 2 avril 1965

DECLARATION FAITE PAR M. WILLIAM M. GIBSON,
DELEGUE DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE,
LE 22 MARS 1965

Monsieur le Président,

La Délégation des Etats-Unis d'Amérique remercie le Secrétariat pour l'explication qu'il vient de donner concernant l'historique du projet de convention. Cette explication sera très utile pour la suite de nos délibérations.

Le Gouvernement des Etats-Unis a toujours appuyé et continue à appuyer les travaux préparatoires pour une conférence diplomatique destinée à établir une convention administrative grâce à laquelle les objectifs principaux des Conventions de Paris et de Berne pourront être réalisés de façon plus efficace.

Ce travail a été commencé sur la base d'une résolution adoptée, en octobre 1962, par une réunion conjointe du Bureau permanent de l'Union de Paris et du Comité permanent de l'Union de Berne. Cette résolution a prévu l'établissement d'un groupe de travail qui s'est réuni en mai 1964. De la réunion de ce groupe de travail est résulté le projet de convention qui est soumis à l'examen de la présente réunion d'experts.

Les Etats-Unis trouvent satisfaisant d'une façon générale le projet du texte de convention actuellement soumis à l'examen du Comité. Comme nous le savons, les deux objectifs principaux du projet de convention sont : 1^o) d'établir une organisation mondiale pour la protection de la propriété intellectuelle; 2^o) de doter chacune des Unions de Paris et de Berne d'une assemblée générale qui traitera des questions intéressant respectivement chacune de ces Unions. Si certaines Délégations ici présentes ont des objections à l'égard de certaines dispositions du projet de convention, la présente réunion offre naturellement une occasion idéale pour présenter ces objections et pour examiner à fond les raisons pour et contre de telles objections.

Mon Gouvernement est d'avis que ce travail préparatoire très important pour la Conférence de Stockholm devrait se dérouler selon les lignes générales contenues dans le projet de convention.

En réponse à l'affirmation selon laquelle le groupe de travail aurait outrepassé son mandat en envisageant la création d'une nouvelle organisation mondiale, il est nécessaire de tenir compte de la documentation et de l'intention dans laquelle le mandat a été formulé, éléments dont il ressort clairement qu'une organisation internationale était envisagée.

La question du mandat a été examinée en détail par la réunion de 1964, dont la majorité a été d'avis que ce mandat ne serait pas dépassé si l'on considérait l'établissement d'une organisation mondiale. Nous estimons qu'il est tout à fait approprié que le présent Comité, auquel ont été invités tous les Etats Membres des Unions de Paris et de Berne, examine et considère tous les aspects de l'établissement d'une nouvelle organisation.

Ma Délégation est prête à considérer toutes les suggestions que les Délégations française et autres désireront avancer pour modifier le présent projet.

Je vous remercie, Monsieur le Président.